

Arrêté n° 2017-03 du 15 février 2017 portant élection du vice-président chargé de la vie étudiante

Le Président de la COMUE UBFC

VU le code de l'éducation et notamment ses articles 711-1 et suivants ;

VU le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et d'établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » ;

VU les statuts de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 notamment ses articles 12 et 22 ;

VU la délibération 2016.CA.06 du 25 avril 2016 portant élection du président d'UBFC,

VU la délibération 2017.CA.03 du 14 février 2017 portant élection du vice-président chargé de la vie étudiante

Nombre de suffrage exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Bulletins blancs/nuls : 4

Nombre de Pour : 23

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Thibaut STEINMETZ est élu vice-président en charge de la vie étudiante pour une durée de deux ans.

Fait à Besançon, le 15 février 2017



Nicolas CHAILLET

Président d'UBFC